

Démarche : Instruction n° DGOS/RH2/2025/107 du 30 juillet 2025 relative aux dispositions dérogatoires et temporaires permettant d'autoriser l'exercice de certains praticiens étrangers des professions médicales et de la pharmacie ayant obtenu un diplôme hors Union européenne (PADHUE)

Organisme : ARS ARA - DOS - Pôle professions médicales et paramédicales

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

La présente instruction a pour objet de lister les conditions nécessaires à la délivrance, de manière dérogatoire, d'une attestation temporaire d'exercice aux praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) par les agences régionales de santé (ARS).

Département du lieu d'exercice

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 01

☐ 03

☐ 07

☐ 15

☐ 26

☐ 38

☐ 42

☐ 43

☐ 63

☐ 69

☐ 73

Identité du praticien demandeur

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Exercice professionnel

Qualité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Médecin

☐ Sage-femme/Maïeuticien

☐ Pharmacien

☐ Dentiste

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Allergologie

☐ Anatomie et cytologie pathologiques

☐ Anesthésie-réanimation

☐ Biologie médicale

☐ Chirurgie maxillo-faciale

☐ Chirurgie orale

☐ Chirurgie orthopédique et traumatologique

☐ Chirurgie pédiatrique

Instruction n° DGOS/RH2/2025/107 du 30 juillet 2025 relative aux dispositions dérogatoires et te

☐ Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

☐ Chirurgie thoracique et cardiovasculaire

☐ Chirurgie vasculaire

☐ Chirurgie viscérale et digestive

☐ Dermatologie et vénéréologie

☐ Endocrinologie-diabétologie-nutrition

☐ Génétique médicale

☐ Gériatrie

☐ Gynécologie médicale

☐ Gynécologie obstétrique

☐ Hématologie

☐ Hépto-gastro-entérologie

☐ Maladies infectieuses et tropicales

☐ Médecine cardiovasculaire

☐ Médecine d'urgence

☐ Médecine et santé au travail

☐ Médecine générale

☐ Médecine intensive-réanimation

☐ Médecine interne et immunologie clinique

☐ Médecine légale et expertises médicales

☐ Médecine nucléaire

☐ Médecine physique et de réadaptation

☐ Médecine vasculaire

☐ Néphrologie

☐ Neurochirurgie

☐ Neurologie

☐ Oncologie

☐ Ophtalmologie

☐ Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico faciale

☐ Pédiatrie

☐ Pneumologie

☐ Psychiatrie

☐ Radiologie et imagerie médicale

☐ Rhumatologie

☐ Santé publique

☐ Urologie

Intitulé du diplôme de spécialité obtenu

Date de fin du droit de séjour en France

Nom de l'établissement d'exercice

Nom du service d'exercice

Adresse de l'établissement

Documents à joindre par l'intéressé (en format .pdf uniquement)

Appuyer sur entrée après avoir saisi votre date.

Conditions requises pour bénéficier de l'attestation temporaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Praticiens ayant terminé leur PCC et en attente de la Commission nationale d'autorisation exercice

☐ Praticiens en exercice ayant déposé une demande d'AEP

☐ Praticiens lauréats des EVC au titre de la session 2024 et praticiens inscrits sur la liste complémentaire des EVC 2024

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre l'attestation individuelle justifiant de la remise de son dossier auprès du CNG

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre la preuve de dépôt de la demande d'AEP

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Liste des lauréats des EVC au titre de la session 2024 mentionnant votre identité